Image not found or type unknown

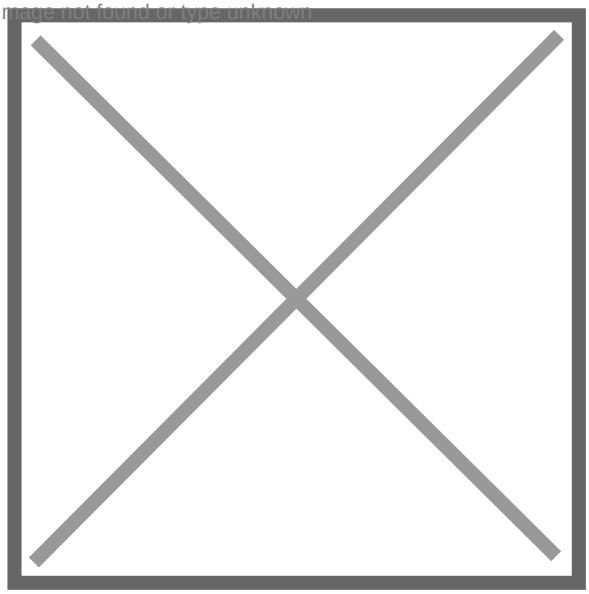

"visiteur" qui vient fair travaux dans copropriété non voulus

Par **edograham**, le **17/05/2013** à **11:34**

Bonjour, nous sommes une petite copropriété, et nous avons un problème récurrent avec un "visiteur" , c'est à dire un homme qui vient voir sa mère (agée) et qui de lui-même entreprend des travaux dans les parties communes sans avertir qui que ce soit.
(Exemple utilisation d'une bombe de peinture rose pour faire des traits grossiers sur les murs afin de délimiter la partie jardin de sa mère car les séparations physiques au sol ne lui suffisent pas. Pose de joint isolant (blanc) sur la porte d'entrée (noire) qui gène tellement la fermeture de la porte qu'elle reste souvent entrouverte la nuit ..... etc etc etc) sans compter les remarques désobligeantes envers ceux qui font les travaux votés en assemblée (de plus bénévolement) Il n'accompagne pas sa mère qui a une autre personne de confiance qui l'accompagne à l'assemblée générale, à cause de son comportement " dictateur"et de mauvaise foi.
Voila donc ne travaillant pas il se fait hébergé régulièrement chez sa mère 1 semaine où il se comporte de manière particulière aussi mais il s'agit du domaine privé, par contre dans la copropriété il se conduit de la même manière sans respect.

Nous avons déjà déposé plainte pour dégradations etc mais rien n'y fait , il se réfugie derrière son statut d'invalide (bien qu'il soit justement très valide) et continue ses agissements sans aucun respect (exemple les autres copropriétaires travaillant les jours de semaine il dit simplement qu'il ne peut prévenir personne avant de faire les changements dans la copropriété pusqu'il n'y a jamais personne ! ! ! bien sur nous dormons tous dans la copropriété chaque soir !
Voila nous sommes très tendus par cette situation et nous nous sentons démunis quelqu'un a-t-il une solution ?
euh SVP merci d'éviter les sempiternelles leçons de psychologie de comptoir (nous avons dans notre entourage un psy et donc nous avons tenté la discussion etc etc ce qui n'a fait

qu'empirer la situation car il s'est senti conforté dans la voie que nous avons malgré nous ouverte en jouant la victime incomprise qui en se contrôle pas depuis),
alors si vous avez une solution , certains voudraient arriver à lui faire interdire l'accès à la copropriété, ...moi j'ai surtout peur qu'un jour une personne craque avec des conséquences dramatiques.
merci

Par **amajuris**, le **17/05/2013** à **12:14**

bjr,
vous devez demander à votre syndic de mettre en demeure cet individu de continuer ces travaux et que la copropriété lui demandera de payer les frais de remise en état y compris en l'assignant devant le tribunal civil compétent.
cdt

Par **Lag0**, le **17/05/2013** à **14:09**

Bonjour,
C'est au syndic de faire respecter le règlement de copropriété et de veiller à l'application des décisions votées en AG. Il faut donc déjà l'avertir de la situation et lui demander d'agir.
Cette personne n'ayant pas de lien directe avec la copropriété, il est tout à fait possible de porter plainte pour dégradation de biens privés.
Une autre possibilité serait de demander officiellement à la mère, copropriétaire, de veiller sur les agissements de son fils.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés